



Promotion de la biodiversité sur terres assolées

Entretien des SPB sur terre assolée et revalorisation écologique avec l'aménagement de structures

Pour que les jachères et les ourlets réussissent, l'emplacement, le lit de semences et la technique de semis doivent être adaptés.

Les mesures d'entretien sont également déterminantes pour le succès de ces surfaces de promotion de la biodiversité. L'aménagement de structures favorisant la biodiversité permet de les valoriser davantage. Le cours comprend des rapports d'expériences de vulgarisation, des exposés techniques et des discussions sur la gestion et la valorisation écologique des jachères et des ourlets ainsi qu'une visite de surfaces et d'éléments structurels sur le terrain.

- Date :** Jeudi 5 juin 2025, 9h45 à Galmiz (Restaurant Kantonsschild)
- Lieu :** Région du Seeland (Galmiz, Ins)
- Responsables :** Anja Gramlich, AGRIDEA (anja.gramlich@agridea.ch)
Johanna Schoop . AGRIDEA (Johanna.schoop@agridea.ch)
Sophie Ortner, Grangeneuve (sophie.ortner@fr.ch)
- N° du cours :** 25.044
- Objectifs :** Les participants
- prennent connaissances des résultats de trois années de monitoring sur l'implantation et de l'entretien d'SPB sur terres assolées par Agroscope ;
 - découvrent des études de cas de conseillers sur l'aménagement et l'entretien de jachères et de ourlets et en discutent avec eux ;
 - découvrent des exemples de revalorisation de jachères pour des espèces cibles dans le Seeland ;
 - discutent, lors d'une visite de terrain, de la gestion optimale et des valorisations possibles des jachères et des ourlets avec les exploitants et les conseillers.
- Public :** Conseillers-ères et enseignants-antes ; collaborateurs-trices de services cantonaux et de bureaux privés de planification et de protection de l'environnement ; chercheurs ; agriculteurs-trices ; autres personnes intéressées
- Méthodologie :** Exposés, discussions, visites de terrain
- Remarque :** Le cours est bilingue. La plupart des exposés sont présentés en allemand, certains en français. Une traduction simultanée n'est pas prévue. Les documents sont mis à disposition dans les deux langues.

Jeudi 5 juin 2025

09.15	Arrivée, café et croissants
09.45	Accueil, programme, objectifs, projet de vulgarisation "Promotion de la biodiversité terres assolés". <i>Anja Gramlich, AGRIDEA</i>
10.00	Enseignements tirés du monitoring de la qualité des SPB sur terres assolés dans le cadre du projet de vulgarisation "Promotion de la biodiversité terres assolés". <i>Katja, Jacot, Agroscope</i>
10.25	Exemples de cas du conseil 1 <i>Sophie Ortner, Grangeneuve ; Rebekka Benz, Agrofutura ; Annina Schreich, Plantahof</i>
10.55	Courte pause
11.10	Exemples de cas du conseil 2 <i>Sophie Ortner, Grangeneuve ; Rebekka Benz, Agrofutura ; Annina Schreich, Plantahof</i>
11.40	L'importance des jachères pour l'avifaune <ul style="list-style-type: none">• L'évolution de l'avifaune dans le Grand Marais au cours des 30 dernières années• Exemples de mesures de promotion pour des espèces cibles menacées <i>Yves Bötsch, Paul Mosimann, avi-fauna GmbH</i>
12.05	Repas de midi
13.15	Visite et discussion sur les surfaces de l'exploitation H.-R. Moser Création d'ourlets et de jachères florales sur des sites non optimaux Néophytes (vergerette annuelle) dans les jachères florales <i>Hansruedi Moser, exploitant ; Sophie Ortner, Grangeneuve</i>
13.45	Transfert en bus
14.00	Visite et discussion sur les surfaces de l'exploitation B. Kramer Embroussaillage des jachères florales, travail du sol <i>Benjamin Kramer, exploitant ; Sophie Ortner, Grangeneuve</i>
14:30	Transfert en bus vers Witzwil
14.45	Visite de jachères revalorisées par des structures <ul style="list-style-type: none">• Exemples de jachères revalorisées écologiquement• Mesures spéciales pour le bruant proyer et le vanneau huppé <i>Yves Bötsch, Paul Mosimann, avi-fauna GmbH</i>
16.15	Fin et transport à la gare d'Ins (départ direction Berne 16:42, direction Neuchâtel 16:38)

Informations pratiques

Forfait cours

Le cours est soutenu par l'OFAG via le projet de conseil "Promotion de la biodiversité terres assolés". Seul un forfait est facturé pour couvrir les frais.

- 100 CHF / jour

Les frais (repas avec boisson non alcoolisée, pause, salle de cours avec matériel) sont inclus dans le forfait du cours.

La facture pour le forfait de cours vous sera envoyée après le cours.

Inscription et délai d'inscription

[Lien cours dans la boutique](#)

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales de vente d'AGRIDEA. Vous les trouverez sur <https://www.agridea.ch/de/allgemeine-geschaeftsbedingungen>.

Informations

+41 (0)52 354 97 30
kurse@agridea.ch

Désinscription

L'annulation sans frais est possible jusqu'à une semaine avant le début du cours.

Pour les annulations ultérieures, des frais de 100 CHF seront facturés. La facturation de frais supplémentaires, par exemple pour des réservations déjà effectuées, reste réservée.

Sans désistement, ou en cas de participation partielle, la totalité du forfait de cours sera facturée.